



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 30 SEPTEMBRE 2019**

**Nombre de Conseillers en exercice : 18**

Après convocation en date du jeudi 26 septembre 2019 et mesures de publicité prévues par le Code Général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dambach-la-Ville se sont réunis le lundi 30 septembre 2019 en séance ordinaire, à 19 H dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Claude HAULLER, maire.

**Etaient présents : 12**

M. Claude HAULLER, Maire, M. Sébastien ROSSI, Mme Annie MICHEL, M. Philippe SCHUHLER, adjoints,

MMES et MM. Sabine LEISER, Corinne HOFF, Maximilien ZAEPFFEL, Myriam WINKLER, Doris MESSMER, Pascal OSER, Estelle KAMM, Pascal MEYER

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivité territoriales.

Le Maire a souhaité réunir l'ensemble du Conseil Municipal pour rendre un hommage à Mme Christiane SCHEPPLER, adjointe au Maire qui est décédée vendredi 27 septembre des suites de sa maladie.

Le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour ajourner l'ensemble des points à l'ordre du jour hormis les points relatifs à la désignation du secrétaire de séance et de l'école de musique dont les contrats démarrent au 01.10.2019.

Une minute de silence est observée par l'assemblée en hommage à Christiane SCHEPPLER et les Conseillers municipaux l'applaudissent.

**ORDRE DU JOUR :**

- |           |  |          |
|-----------|--|----------|
| <b>1</b>  | <b>Désignation du secrétaire de séance</b>   | <b>2</b> |
| <b>2</b>  | <b>Ecole de musique - personnel communal</b>   | <b>2</b> |
| <b>a)</b> | <b>Revalorisation indiciaire des agents CDISES</b>   | <b>2</b> |
| <b>b)</b> | <b>Modification de la délibération du 29/08/2019 (les indices de rémunération de l'échelon ayant évolué à la hausse depuis le 01.01.2019) : IB 389 IM 356 (et non IB 377 IM 347)</b> | <b>2</b> |
| <b>c)</b> | <b>Créations de poste - Personnel de l'école de musique</b>  | <b>3</b> |

## 1 Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L121-14 du Code des Communes,  
Le Conseil municipal, après délibération et vote,  
Décide de désigner un secrétaire de séance, en la personne de Philippe SCHUHLER.

Le Conseil Municipal décide également de s'adjoindre d'une secrétaire auxiliaire qui assiste aux séances, mais sans participer aux délibérations : à savoir Mme Florence MEYER, secrétaire générale.

## 2 Ecole de musique - personnel communal

Considérant les inscriptions à l'école de musique municipale pour l'année scolaire 2019/2020 et le besoin d'assistants en enseignement artistique en résultant,

### a) Revalorisation indiciaire des agents CDISES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de revaloriser l'ensemble des agents cdisés rémunérés à l'échelon 1, à l'indice majoré 356 indice brut 389 à partir du 01/10/2019

### b) Modification de la délibération du 29/08/2019 (les indices de rémunération de l'échelon ayant évolué à la hausse depuis le 01.01.2019) : IB 389 IM 356 (et non IB 377 IM 347)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Décide de modifier la délibération du 29/08/2019, relative à la rémunération des professeurs de musique recrutés au 01.09.2019 comme suit :

| Poste n° | Coefficient de rémunération en 20ème | NB d'heures Hebdomadaires sur 1 an | Type d'instrument ou de cours dispensé | Indice de rémunération    | Taux horaire brut |
|----------|--------------------------------------|------------------------------------|--|---------------------------|-------------------|
| 1        | 1,85/20                              | 1h51                               | Eveil musical et chorale des enfants   | Ech 01<br>IB 389- IM 356  | 19,24             |
| 2        | 1,23/20                              | 1H14                               | Trompette                              | Ech 01<br>IB 389 - IM 356 | 19,24             |
| 4        | 1,54/20                              | 1H32 (2.5 H x 32 cours)            | Guitares                               | Ech 01<br>IB 389 - IM 356 | 19,24             |

### c) Créations de poste - Personnel de l'école de musique

Considérant les inscriptions à l'école de musique municipale pour l'année scolaire 2019/2020 et le besoin d'assistants en enseignement artistique en résultant,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la création en contrat à durée déterminée du 01.10.2019 au 31.10.2020 des postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet ci-dessous, rémunérés aux indices suivants : brut 389, indice majoré 356 et de recruter des agents non titulaires :

| Poste n° | Coefficient de rémunération en 20ème | NB d'heures Hebdomadaires sur 1 an | Type d'instrument ou de cours dispensé | Indice de rémunération |
|----------|--------------------------------------|------------------------------------|--|------------------------|
| 1        | 0,62/20è                             | 0h37                               | Harpe                                  | Ech 01                 |
| 2        | 3,54/20è                             | 3h32                               | Flûte / formation musicale             | Ech 01                 |
| 3        | 2,55/20è                             | 2h33                               | Trombone/ baryton                      | Ech 01                 |

### d) Modification des durées hebdomadaires de service au 01.10

Le Conseil Municipal,

Considérant la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Considérant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelle indiciaire applicable aux assistants d'enseignement artistique principal de 2ème classe,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019 de l'école de Musique

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

de modifier les horaires de travail hebdomadaire des enseignants qui suivent :

○ M. Nicolas BIEGEL, professeur de guitare  
Vu l'augmentation des effectifs de M. BIEGEL à la rentrée scolaire 2019/2020, (augmentation de plus de 10%)  
Vu l'avis favorable de l'agent,  
Le Conseil Municipal

- décide d'augmenter le temps de travail à compter du 1er octobre 2019 du poste d'enseignement artistique principal de 2ème classe de 1,23/20èmes soit 1H14 à 1,85/20è soit 1H51 .

○ M. Xavier GERBER, professeur de batterie / percussions  
Vu l'augmentation des effectifs de M. GERBER à la rentrée scolaire 2019/2020, (de plus de 10%)  
Vu l'avis favorable de l'agent,  
Le Conseil Municipal

- décide d'augmenter le temps de travail à compter du 1er octobre 2019 du poste d'enseignement artistique principal de 2ème classe de 0,92/20ème soit 0H55 à 1,23/20è soit 1H14.

○ M. HOFERT – professeur de violon et piano  
Vu l'augmentation des effectifs de M. HOFERT à la rentrée scolaire 2019/2020,  
Vu la saisine du CTP (augmentation de plus de 10 %)  
Vu l'avis favorable de l'agent,  
Le Conseil Municipal

- décide d'augmenter le temps de travail à compter du 1er octobre 2019 du poste d'enseignement artistique principal de 2ème classe de 2,15 /20ème soit 2H09 à 3,69/20è soit 3H41

○ M. HUFFLING – professeur de clarinette  
Vu l'augmentation des effectifs de M. HUFFLING à la rentrée scolaire 2019/2020,  
Vu la saisine du CTP (augmentation de plus de 10 %)  
Vu l'avis favorable de l'agent,  
Le Conseil Municipal

- décide d'augmenter le temps de travail à compter du 1er octobre 2019 du poste d'enseignement artistique principal de 2ème classe de 0,62/20ème soit 0H37 à 0,92/20è soit 0H55

○ Mme Solveig LERAT, professeur de flûte et de formation musicale  
Vu la diminution des effectifs de Mme LERAT à la rentrée scolaire 2019/2020, (diminution de plus de 10%)  
Vu l'avis favorable de l'agent,  
Le Conseil Municipal

- décide de diminuer le temps de travail à compter du 1er octobre 2019 du poste d'enseignement artistique principal de 2ème classe de 2,46/20ème soit 2H28 à 0,92/20è soit 0H55.

- Mme Sandrine MERCIER, professeur d'éveil musical et de chant

Vu l'augmentation des effectifs de Mme ARNAUD à la rentrée scolaire 2019/2020, (de plus de 10%)

Vu l'avis favorable de l'agent,

Le Conseil Municipal

- décide d'augmenter le temps de travail à compter du 1er octobre 2019 du poste d'enseignement artistique principal de 2ème classe de 1,23/20è soit 1 H14 à 1,54/20è soit 1H32

- M. Christophe OURY, professeur de piano et d'accordéon

Vu la diminution des effectifs de M. OURY à la rentrée scolaire 2019/2020, (de plus de 10%)

Vu l'avis favorable de l'agent,

Le Conseil Municipal

- décide de diminuer le temps de travail à compter du 1er octobre 2019 du poste d'enseignement artistique principal de 2ème classe de 1,85/20è soit 1 H51 à 0,92/20è soit 0H55

- M. Thierry WALTER, professeur de piano

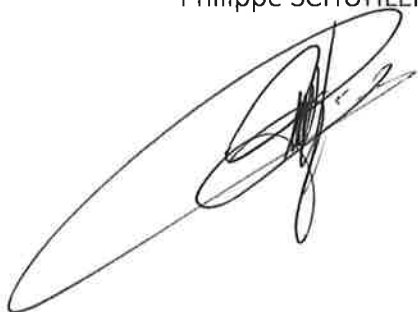
Vu l'augmentation des effectifs de M. WALTER à la rentrée scolaire 2019/2020, (de plus de 10%)

Vu l'avis favorable de l'agent,

Le Conseil Municipal

- décide d'augmenter le temps de travail à compter du 1er octobre 2019 du poste d'enseignement artistique principal de 2ème classe de 2,22/20à soit 2H13 à 3,32/20è soit 3H19.

Le Secrétaire  
Philippe SCHUHLER



Le Maire  
Claude HAULLER

